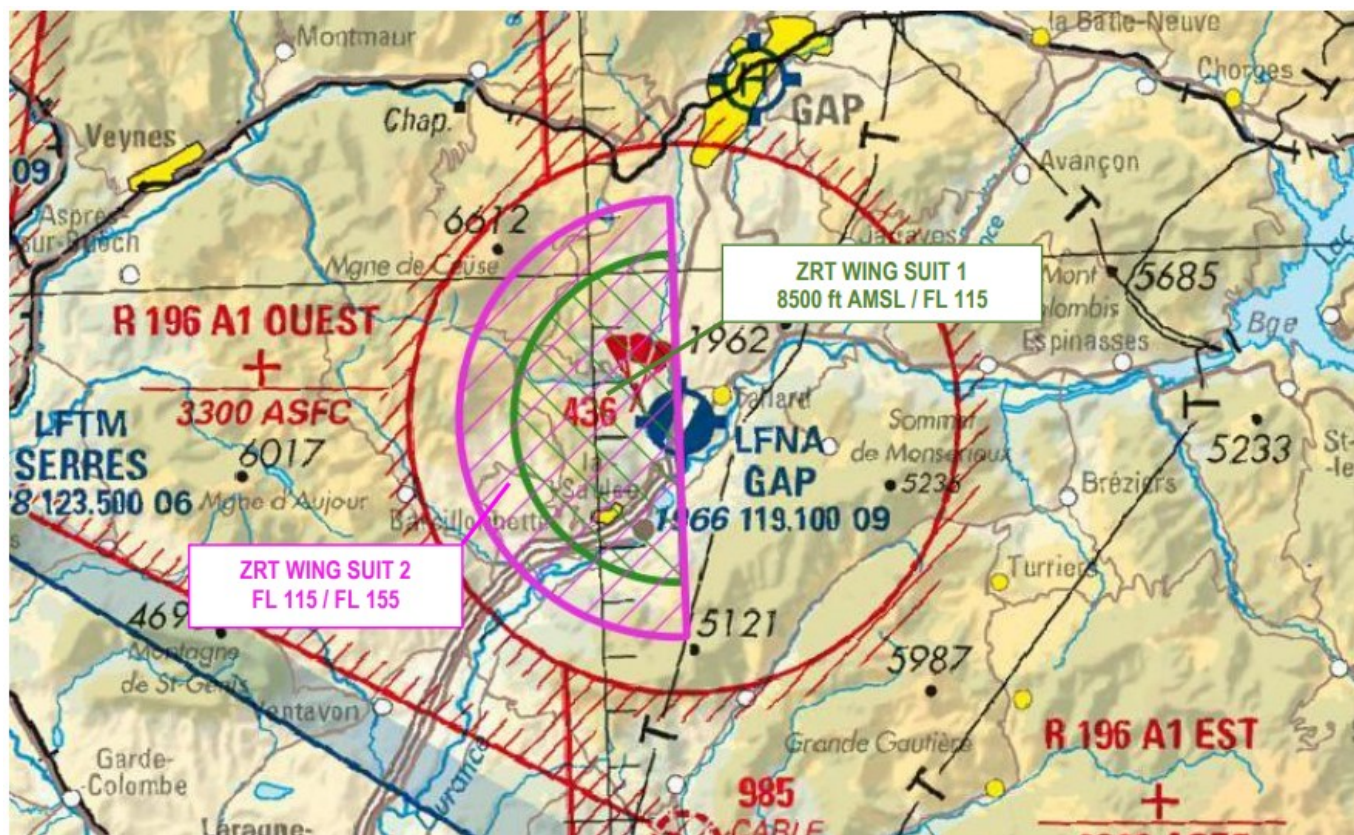


Objet :	Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) "WING SUIT"
En vigueur :	Du samedi 04 avril au dimanche 27 septembre 2026

Lieux : FIR : Marseille LFMM - AD : GAP TALLARD LFNA

ZRT WING SUIT



Extrait carte OACI 1/500 000 - Edition 2025

ACTIVITÉ
Wing Suit

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT activables	
ZRT WING SUIT 1 / ZRT WING SUIT 2 - Du 04 avril 2026 au 06 avril 2026 - de 0630 à 1030 - de 1200 à 1630 - Du 14 mai 2026 au 17 mai 2026 - de 0630 à 1030 - de 1200 à 1630 - Du 14 août 2026 au 16 août 2026 - de 0630 à 1030 - de 1200 à 1630 - Du 25 septembre 2026 au 27 septembre 2026 - de 0630 à 1030 - de 1200 à 1630	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de : GAP INFO: 119.105 MHz MARSEILLE INFO: 120.550MHz	
GESTIONNAIRES	
AFIS GAP	
STATUT	
Zones Réglementées Temporaires (ZRT) activables qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION	
CAG/CAM: Contournement obligatoire à l'exception : • des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec le gestionnaire, • l'aéronef largueur.	
SERVICES RENDUS	
Service d'information de vol et d'alerte	
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT WING SUIT 1 LIMITES LATÉRALES 44°30'19.75"N,006°02'09.10"E arc anti-horaire de 3.00 NM de rayon centré sur 44°27'20.00"N,006°02'09.00"E 44°24'19.90"N,006°02'09.02"E 44°30'19.75"N,006°02'09.10"E LIMITES VERTICALES 8500 ft AMSL / FL 115	ZRT WING SUIT 2 LIMITES LATÉRALES 44°31'20.00"N,006°02'09.00"E arc anti-horaire de 4.00 NM de rayon centré sur 44°27'20.00"N,006°02'09.00"E 44°23'20.00"N,006°02'09.00"E 44°31'20.00"N,006°02'09.00"E LIMITES VERTICALES FL 115 / FL 155

ORGANISMES A CONTACTER

AFIS GAP
CERPS: 06 64 23 99 02

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Extension des horaires de l'AFIS GAP pour couvrir les périodes d'activation des ZRT :
0630-1030 UTC 1200-1630 UTC